



La Charte Environnement et Sécurité

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

D'abord rappelons ce qu'est le développement durable.

Cette notion est fraîchement débarquée des contrées anglo-saxonnes (« sustainable development ») et fut utilisée la première fois en France par René Dumont. Préféré au terme « éco-développement » il permet aussi de traduire la nécessité de pérenniser les démarches mises en œuvre.

Le terme est officialisé dans le rapport de la commission mondiale pour l'environnement et le développement « Notre avenir à tous » (CEMD – 1987).

« Le développement durable est un développement qui permet la satisfaction des besoins présents sans compromettre des générations futures à satisfaire les leurs ».

« Le développement durable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature ».

« Le développement durable est une prise en compte de l'environnement dans nos décisions (protection de la faune, de la flore, émissions CO², consommations énergétiques, ...) ».

L'ENGAGEMENT DE NOTRE SOCIETE

Pourquoi

Pourquoi notre entreprise s'engage t-elle dans le développement durable ?

Sensible depuis de nombreuses années à la protection des milieux, notre entreprise a toujours cherché à limiter l'impact environnemental de ses interventions sur les sites recevant ses ouvrages soit en pré fabriquant un maximum de choses en atelier, soit en utilisant des procédés innovants notamment en terme de systèmes de fondations.

Dans une suite logique de développement et d'éco-responsabilité, notre entreprise s'est engagée dans un programme de certification et nous sommes aujourd'hui certifiés FSC® et PEFC™.

Comment

Comment notre entreprise agit-elle pour l'environnement ?

Par son activité propre

La principale matière première utilisée étant le bois, un matériau renouvelable demandant peu d'énergie pour sa transformation et stockant durablement le CO².

Par la sensibilisation de tous les membres de son équipe

En effet, l'information et une prise de conscience permettent l'exécution des missions de manière sûre et efficace tout en respectant l'environnement.

Par une politique d'achat responsable

Etant aujourd'hui un membre actif des filières d'exploitation certifiées, VALBOIS contribue à la gestion durable des forêts que ce soit dans un cadre écologique, économique ou social.

Par la gestion dynamique de ses déchets

Les déchets sont essentiellement des chutes de bois.

Les particules fines, copeaux et sciures, sont centralisés dans une benne adaptée et sont utilisées en mélange pour confectionner du compost.

Les pièces les plus grosses sont valorisées en bois de chauffage.



La marque de la
gestion forestière
responsable

VALBOIS

1160 Le Vashouis – 76210 MIRVILLE
Tél : 02 35 31 51 41 – Fax : 02 35 31 66 55

Sarl au capital de 40 000 € - RCS LE HAVRE B 408 828 093 – Code APE 1623Z
SIRET 408 828 093 00059 – TVA FR 92 408 828 093
Courriel : atelier@valbois.fr – Site : www.valbois.fr



Promouvoir la
gestion durable de
la forêt
pefc-france.org



La Charte Environnement et Sécurité

Par un entretien régulier de ses véhicules

Cela afin d'éviter à la fois les éventuelles pertes d'hydrocarbure (huiles, ...) mais aussi les surconsommations de carburants. La prévention de la pollution ou des incidents écologiques est et restera un objectif prioritaire pour une entreprise citoyenne.

LA SECURITE

Pourquoi

Selon le vieil adage « Mieux vaut prévenir que guérir » nous avons mis en place un certain nombre de mesures afin de garantir :

- la sécurité de notre personnel en atelier mais aussi en chantier,
- la sécurité des biens : machines et véhicules,
- la sécurité des locaux.

Comment

Comment notre entreprise agit-elle pour mener sa politique « sécurité » ?

Par la sensibilisation et l'information de son personnel

Tous sont informés des différents dangers liés à notre activité et des moyens à mettre en œuvre pour les éviter. Nous établissons en commun le document unique pour que tous soient conscients des dangers d'utilisation des différentes machines dont nous disposons. Sur les chantiers, chaque équipe est munie d'un PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé) relatif au type d'intervention à réaliser.

Par la formation

Chaque membre de notre personnel a suivi la formation initiale et les recyclages annuels de la formation SST (Secouriste Sauveteur au Travail). Chacun peut donc intervenir rapidement et prodiguer les premiers secours. Une trousse de premiers secours équipe tous nos véhicules. Le personnel amené à conduire des engins (chariot, nacelle, pelle ...) a suivi les formations CACES adaptées pour garantir un maximum de sécurité lors de ces derniers.

Par la fourniture de matériel adapté

L'obligation du port des protections individuelles fournies par l'entreprise (chaussures de sécurité, masque anti-poussière, lunettes, protections auditives) contribue pour une grande partie à la sécurité des personnes. L'utilisation du matériel de sécurité devient alors de l'autoprotection et non plus une contrainte d'entreprise.

Par l'investissement et la mise aux normes

Nous avons installé un système d'aspiration qui permet l'évacuation des poussières issues de l'usinage des bois. L'air est ainsi assaini ce qui améliore les conditions de travail.

Nos machines outils sont équipées de différents organes de sécurité et notamment d'arrêt d'urgences et de carters de protection.

Notre installation électrique fait également l'objet de contrôles périodiques qui en garantissent le parfait fonctionnement.

Travaillant dans un secteur d'activité directement lié à l'environnement, c'est tout naturellement que l'entreprise VALBOIS prend aujourd'hui cet engagement pour l'environnement et pour la sécurité des membres de son équipe.



La marque de la
gestion forestière
responsable

VALBOIS

1160 Le Vashouis – 76210 MIRVILLE
Tél : 02 35 31 51 41 – Fax : 02 35 31 66 55

Sarl au capital de 40 000 € - RCS LE HAVRE B 408 828 093 – Code APE 1623Z
SIRET 408 828 093 00059 – TVA FR 92 408 828 093
Courriel : atelier@valbois.fr – Site : www.valbois.fr

